

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 5 novembre 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le cinquième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-neuf, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 16 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	la conseillère les conseillers	Nicole Boilard, Claude Gagnon, Rosaire Simoneau, Eddy Faucher, Steve Rouleau,
--------------------	-----------------------------------	---

Était absente :	la conseillère	Luce Lacroix,
-----------------	----------------	---------------

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-11-914

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2019-11-915

EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 407 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 NOVEMBRE 2019 / ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL INCLUANT L'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Date d'ouverture :	5 novembre 2019	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 novembre 2019
Montant :	4 407 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1414-2008, 1653-2016, 1689-2017, 1720-2018 et 1746-2019, la Ville de Sainte-Marie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 novembre 2019, au montant de 4 407 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION			
329 000 \$	2,05000 %		2020
337 000 \$	2,10000 %		2021
345 000 \$	2,15000 %		2022
354 000 \$	2,25000 %		2023
3 042 000 \$	2,35000 %		2024
Prix : 99,17500		Coût réel : 2,52381 %	
2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.			
329 000 \$	2,00000 %		2020
337 000 \$	2,00000 %		2021
345 000 \$	2,05000 %		2022
354 000 \$	2,15000 %		2023
3 042 000 \$	2,20000 %		2024
Prix : 98,61800		Coût réel : 2,52435 %	
3 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.			
329 000 \$	1,95000 %		2020
337 000 \$	2,00000 %		2021
345 000 \$	2,05000 %		2022
354 000 \$	2,15000 %		2023
3 042 000 \$	2,25000 %		2024
Prix : 98,76453		Coût réel : 2,52713 %	
4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.			
329 000 \$	2,00000 %		2020
337 000 \$	2,00000 %		2021
345 000 \$	2,05000 %		2022
354 000 \$	2,15000 %		2023
3 042 000 \$	2,20000 %		2024
Prix : 98,56900		Coût réel : 2,53679 %	
5 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.			
329 000 \$	1,95000 %		2020
337 000 \$	2,05000 %		2021
345 000 \$	2,10000 %		2022
354 000 \$	2,15000 %		2023
3 042 000 \$	2,30000 %		2024
Prix : 98,88337		Coût réel : 2,54258 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme *MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION* est la plus avantageuse;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

ET résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 407 000 \$ de la Ville de Sainte-Marie soit adjugée à la firme *MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION*;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité.

2019-11-916

EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 407 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 NOVEMBRE 2019 / RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Marie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 407 000 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1414-2008	2 979 000 \$
1653-2016	547 696 \$
1689-2017	395 000 \$
1720-2018	151 000 \$
1746-2019	334 304 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1414-2008, 1653-2016, 1689-2017, 1720-2018 et 1746-2019, la Ville de Sainte-Marie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 novembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA NOUVELLE-BEAUCE
275 AVENUE MARGUERITE-BOURGEOYS
SAINTE-MARIE (QUÉBEC) G6E 3Y9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Marie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1414-2008, 1653-2016, 1689-2017, 1720-2018 et 1746-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

2019-11-917

EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 407 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 NOVEMBRE 2019 / ACCEPTION DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT COMBINÉ DES RÈGLEMENTS

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

Et résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte le tableau d'amortissement combiné des règlements qui font partie de l'émission au montant de 4 407 000, \$ datée du 19 novembre 2019 tel que soumis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 1^{er} octobre 2019, soit :

Année	1414-2008	1653-2016 TECQ	1689-2017	1720-2018	1746-2019	TOTAL
1 (2020)	267 100	21 496	15 600	6 000	18 804	329 000
2 (2021)	273 600	22 100	16 000	6 100	19 200	337 000
3 (2022)	280 100	22 600	16 400	6 200	19 700	345 000
4 (2023)	286 800	23 700	16 800	6 500	20 200	354 000
5 (2024)	293 700	24 100	17 100	6 500	20 600	362 000
6 (2025)	300 700	24 800	17 600	6 700	21 200	371 000
7 (2026)	308 000	25 500	18 000	6 900	21 600	380 000
8 (2027)	315 400	25 800	18 500	7 100	22 200	389 000
9 (2028)	322 900	26 300	18 900	7 200	22 700	398 000
10 (2029)	330 700	26 400	19 300	7 400	23 200	407 000
11 (2030)		27 800	19 800	7 600	23 800	79 000
12 (2031)		28 600	20 300	7 700	24 400	81 000
13 (2032)		28 400	20 700	7 900	25 000	82 000
14 (2033)		30 000	21 300	8 200	25 500	85 000
15 (2034)		30 700	21 800	8 300	26 200	87 000
16 (2035)		31 200	22 300	8 500		62 000
17 (2036)		31 500	22 800	8 700		63 000
18 (2037)		31 600	23 400	9 000		64 000
19 (2038)		32 000	23 900	9 100		65 000
20 (2039)		33 100	24 500	9 400		67 000
TOTAL	2 979 000	547 696	395 000	151 000	334 304	4 407 000

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 16 h 02.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Gaétan Vachon,
Maire.